



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	49	0	0

**OBJET : 00-39 - RENOUELEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL - PRIX
LITTERAIRE JACQUES AUDIBERTI -
COMPOSITION DU JURY**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1089/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 14 AVR. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 AVR 2014

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,



A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du lundi 7 avril 2014

Le lundi 7 avril 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/04/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, M. Gérard PIEL

Procurations

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Riche de par son patrimoine culturel, la Ville d'Antibes a accueilli au fil des ans d'illustres écrivains, notamment MAUPASSANT, AUDIBERTI, FITZGERALD, KAZANTZAKI, GREENE.

Ainsi, et afin de renforcer sa vocation culturelle et servir son rayonnement, le Conseil municipal, par délibération du 26 septembre 1989, a instauré le Grand Prix Littéraire International de la Ville d'Antibes d'une valeur de 8 000 €, devenu Prix Littéraire Jacques Audiberti par délibération du 2 septembre 2008.

Ce prix récompense une œuvre en résonance avec l'œuvre de Jacques Audiberti et fidèle à la culture méditerranéenne.

Le jury étant composé d'un élu dont le mandat précédent a juridiquement pris fin avec le renouvellement récent du conseil municipal, il convient, par la présente délibération, de désigner l'élu devant faire partie du jury, sachant que Monsieur le Maire est membre de droit.

Pour mémoire, les membres non élus sont à ce jour :

- Monsieur Didier VAN CAUWELAERT, Ecrivain;
- Monsieur Jacques GANTIE, Journaliste ;
- Madame Dominique BONA, écrivain journaliste ;
- Monsieur Jean-Christophe RUFIN, Médecin, Ecrivain ;
- Madame Marie-Louise AUDIBERTI ;
- Monsieur Pierre JOANNON.

Le Règlement Général se voit également amendé par cette modification de la composition du Jury.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions : Mme CLECH, M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, Mme MURATORE, M ; AUBRY, M. PIEL),

- **PROCEDE** à la désignation, au scrutin public à mains levées à la majorité absolue, de l'élu devant faire partie du jury du Prix Littéraire Jacques Audiberti :

Se porte candidat :

Simone TORRES-FORET-DODELIN

Madame Simone TORRES-FORET-DODELIN, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été désignée pour faire partie du jury du Prix Littéraire Jacques Audiberti ;

Commission(s) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à amender le règlement général du prix littéraire en conséquence.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-39 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - PRIX LITTERAIRE JACQUES AUDIBERTI - COMPOSITION DU JURY -

Date de transmission de l'acte : 14/04/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2014

Numéro de l'acte : DCM1089-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140407-DCM1089-14-DE

Date de décision : 07/04/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles